Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Double procedure

Par Aud77260

Bonjour,
Un huissier à été saisi pour une dette et la somme bloquée. Pendant 2 ans la somme est restée bloquée sur mon compte, l huissier à changé de nom, tout le monde se renvoyait la balle. Ce mois de juillet un 2e huissier a été saisi. J ai bien sûr rappelé tout le monde et l argent a miraculeusement été debite par le 1er huissier. Par contre le 2e huissier me harcele toujours.
Quels sont mes recours pour ne pas avoir une 2e saisie pour une dette payée et stopper une bonne fois pour toutes cette affaire ?
Merci d avance

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut d'abord tenter un règlement amiable en apportant la preuve du paiement. Si les huissiers ne veulent rien savoir, reste le juge de l'exécution.